

## Conseil d'Administration du 10 décembre 2024

Ce compte-rendu est rédigé par Olivier Garet et Sabrina Sinigaglia-Amadio, élu·e·s Espoir au CA de l'Université de Lorraine. C'est un retour non exhaustif qui se concentre sur quelques points saillants. Les expressions en rouge indiquent des hyperliens externes.

La présidente ouvre la séance en présentant une motion qu'elle souhaite soumettre au vote du conseil. Le texte a été finalisé après réception des commentaires des syndicats représentés au CSA. Il s'inscrit dans le contexte de la démission du gouvernement de M. Barnier.

### Texte de la motion

Depuis bientôt deux décennies, les universités françaises sont contraintes par un sous-financement chronique qui tend à dégrader, année après année, les conditions dans lesquelles elles réalisent leurs missions de service public de formation, recherche et innovation auprès de l'ensemble des publics (étudiantes et étudiants, collectivités, entreprises, association, grand public...) sur l'ensemble des territoires. Investir dans l'université, c'est aussi investir pour répondre à des enjeux d'émancipation citoyenne, de remise en route de l'ascenseur social et de souveraineté nationale.

Portée par une forte dynamique depuis sa création, l'Université de Lorraine a déjà réalisé de nombreux efforts pour utiliser au mieux l'argent public, améliorer la qualité de ses services, tout en absorbant une hausse importante des effectifs étudiants, et ce malgré un accompagnement de l'État très en deçà de la hausse des charges dont il est pour partie à l'initiative. Mais, comme toutes les autres universités, l'Université de Lorraine sera placée dans l'incapacité de poursuivre correctement ses missions de service public si les orientations du projet de loi de finances 2025, telles qu'elles avaient été envisagées par le gouvernement Barnier, devaient se confirmer. Le financement de l'évolution à la hausse nécessaire du coût des emplois des fonctionnaires d'État devrait être intégralement assumé par l'État puisqu'il en décide.

La situation des universités est proche de celle des collectivités qui sont elles aussi sommées de réaliser des coupes de grande ampleur dans leur budget. Le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine tient à saluer la continuité de l'engagement des collectivités lorraines et de la région Grand Est à ses côtés.

D'autres voies sont possibles pour le budget de l'État, pour une utilisation plus juste et plus efficace de l'argent public et un refinancement des universités. En cessant tout d'abord d'accorder des aides de l'État à des opérateurs de formation à but lucratif, a fortiori lorsque les services rendus ne sont pas de qualité. En reconfigurant ensuite le Crédit d'impôt recherche selon les recommandations de la Cour des Comptes, de manière à ce que ce dispositif bénéficie effectivement aux entreprises de nos territoires qui en ont réellement besoin.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine rappelle son attachement à l'enseignement supérieur public et gratuit.

Enfin, le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine appelle de ses vœux un débat public qui soit plus respectueux de l'ensemble des agents des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Leurs agents, et parmi eux ceux de l'université, s'emploient quotidiennement pour porter en proximité les services dont notre société a besoin. Ils méritent le respect pour leur engagement sans faille dans des métiers souvent difficiles et peu valorisés.

Le débat sur la motion est ouvert

**Olivier Garet (ESPOIR)**

Nous revenons sur la journée de mobilisation du jeudi 5 décembre. La présence de la présidente dans la mobilisation est quelque chose qui compte, à l'extérieur et à l'intérieur de l'université, où on a noté l'engagement, dans la manifestation et dans la grève, de personnes qui ne sont pas habituellement impliquées. L'engagement nécessaire de la présidente doit être salué sans ambiguïté. Maintenant, si on élargit la focale au delà de l'Université de Lorraine, il y a un mouvement de contestation des présidents et présidentes d'Université qui est tout à fait inédit et remarquable. De notre point de vue, tout soutien dans la lutte contre l'emprise de l'idéologie néolibérale sur l'université est bon à prendre, mais la direction de ce mouvement interroge ; comme le fut celui des Gilets jaunes, c'est un mouvement spontané dont les motivations et les objectifs restent à préciser. Pour nous, ce à quoi nous assistons en ce moment n'est pas un moment isolé, ce n'est pas un accident budgétaire, nous sommes dans la continuité d'une destruction méthodique de la vision humboldtienne de l'Université qui a prévalu pendant longtemps, et qui a permis à tant de jeunes hommes et de jeunes femmes d'accéder à l'université.

Ce moment est si peu un accident que le gouvernement moribond a utilisé un peu de son dernier souffle pour le décret du 2 décembre 2024, qui prépare l'installation durable des universités dans la précarité budgétaire.

Au delà du choix au trébuchet des mots de la motion, nous souhaitons que les élu·es au CA s'expriment et donnent leur vision dans ce moment politique particulier.

## Note de contexte

Le décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel modifie les règles prudentielles auxquelles sont soumises les universités. Ces règles sont à la fois assouplies et précisées. Le décret annonce 3 indicateurs qui détermineront la soutenabilité des budgets, réputée satisfaite « lorsque les seuils fixés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget pour la trésorerie, le fonds de roulement et les charges de personnels sont respectés ». L'indicateur évoqué sur les charges de personnel est le taux de rigidité (dans le jargon ESR, le ratio Dizambourg), soit le ratio « dépenses de masse salariale sur montant des produits encaissables », dont l'arrêté du 5 décembre limite la valeur à 83%. Le décret précise le rôle des différents acteurs : « le recteur de région académique [...] émet un avis simple sur l'équilibre réel du projet de budget, étant entendu que « pour parvenir à l'équilibre réel, le conseil d'administration peut autoriser un prélèvement sur la trésorerie et sur le fonds de roulement de l'établissement ». Enfin, « le président [...] informe les membres du conseil d'administration, préalablement à la délibération sur le projet de budget, du respect des conditions permettant d'apprécier la soutenabilité fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 719-61. »

## Hélène Boulanger

Hélène Boulanger précise qu'elle s'est mise en grève le jeudi précédent, dans la continuité de ses engagements (2007-2009, engagement pour les différentes fonctions publiques). Selon elle, on subit un régime de sous-financement depuis des années. Elle est donc soucieuse d'utiliser les finances publiques à bon escient. La marche demandée aujourd'hui est beaucoup plus importante. Elle reste convaincue de l'intérêt de l'autonomie (actions et décisions prises en proximité), et ne souhaite pas une abrogation de la loi LRU ou de la loi LPR. Consciente du symbole d'une présidente d'université en grève, elle précise que la quasi-totalité de l'équipe politique était dans la même démarche. L'État a accru certains financements mais ça ne permet pas de compenser les augmentations diverses. Dans ce texte, elle souhaite proposer également des propositions, des leviers à utiliser. Selon elle, si on n'inverse pas le schéma, ce sera catastrophique à court et moyen termes – sans parler du long terme.

Il n'y a pas d'autre intervention. La motion est votée à l'unanimité, avec une abstention.

**Budget rectificatif 2024 et budget initial** La présentation est faite par Camille Diou et Julien Hertzog.

#### Camille Diou (VP Finances)

Camille Diou nous annonce que le budget rectificatif 2024 présentera un solde budgétaire négatif de seulement 1M€, ce qui est mieux que ce que prévoyait le budget initial.

En revanche, le budget initial 2025 indique une situation très dégradée. Le solde budgétaire est prévu en déficit à -40 M€. Les indicateurs de la santé financière sont en dégradation continue, avec une accélération de celle-ci en 2025. Si on projette toutes les opérations, la trésorerie en 2028 serait déficitaire de 14,459M€. Soutenabilité : en 2025, on se rapproche des seuils d’alerte (rappel des seuils : 83% ratio Dizambourg ; 30 jours ratio trésorerie ; 15 jours ratio FDR/fonctionnement). Dès 2026, le ratio Dizambourg devient insoutenable (on serait à 83,4%).

#### Hélène Boulanger

Hélène Boulanger, faisant référence au décret que nous avons évoqué, s’en réjouit. C’est, selon elle, une bonne chose pour avoir des indicateurs plus clairs. Elle considère toutefois que l’usage dans le débat public de l’argument de la trésorerie relève de l’incompétence ou/et de la mauvaise foi soit les deux. Pour elle, le sujet d’aujourd’hui, c’est le refinancement de l’ESR (pas que les universités mais aussi CNRS, INSERM, etc.). S’il lui est arrivé de dire, « on peut voir venir, on a de la marge. . . » ce n’est plus le cas. Si on tient en 2025, c’est parce qu’on a sacrifié des projets importants (accessibilité de nos bâtiments. . .) et on va dans le mur dès 2026.

#### Olivier Garet

Nous rappelons que la manipulation des chiffres sur les ressources, l’évocation d’un trésor de guerre, ne sont pas une invention du gouvernement de Michel Barnier, il y eut par exemple la polémique du milliard à l’automne 2023. Il y a une trajectoire de désengagement. Faisant écho à une intervention précédente d’Hélène Boulanger, nous constatons que certains exécutifs ayant occupé les positions de pouvoir dans les universités y ont trouvé des commodités. Au delà des divergences des chemins parcourus depuis la loi LRU (qui semble enracinée), nous devons pouvoir porter des combats communs, ce qui signifie qu’il faut s’interroger sur cette trajectoire.

### Hélène Boulanger

Hélène Boulanger dit que la marche est trop haute, mais que même si elle était découpée, elle ne serait pas acceptable. Chez les président-e-s d'université, il y a certes une diversité et des consciences politiques également variées.

### Olivier Garet

L'inquiétude la plus forte aujourd'hui est la question des droits d'inscription. Le risque n'est pas nul qu'un jour, France Université se tourne vers l'État pour avoir une augmentation des frais d'inscription à l'université. C'est à l'agenda d'un certain nombre d'acteurs. Ainsi, on pourrait imaginer que des chèques soient donnés, généreux dans un premier temps, changeant un investissement éducatif en une prestation sociale. Le néolibéralisme n'éteint pas tout financement public, mais le donne avec des orientations différentes (ex : direction vers les entreprises). Or, comme le Parti communiste français l'avait noté au moment où le gouvernement Hollande réformait les allocations familiales, l'universalité de certains financements est une condition nécessaire pour garder un consensus politique pour les maintenir à un niveau élevé. Nous appelons donc à la vigilance.

### Hélène Boulanger

Selon Hélène Boulanger, le discours sur la trésorerie et le fonds de roulement n'est pas nouveau, la nouveauté est que notre ministère l'ait endossé, et pas seulement le ministère des Finances. Avec humour, elle nous confirme que France Université n'est pas le SNESUP et que la question du modèle économique des universités va être posée. Pour sa part, elle n'est pas favorable à l'augmentation des frais d'inscription. Elle se déclare favorable à des droits d'accès totalement gratuits, mais note qu'il y a une exigence de résultats, car l'ascenseur social est en panne en France.

### Camille Diou (VP Finances)

Pour Camille Diou, il y a un côté méprisant et insultant de la part de celles et ceux qui parlent de matelas, de trésor de guerre, alors que c'est une problématique de tous les organismes qui ont des trésoreries. Bien entendu, dans le contexte budgétaire de l'État, il y a une obligation de mieux dynamiser l'argent dont on dispose, car nous sommes aussi et avant tout des agents de l'État. Selon lui, dès 2026, on ne pourra financer le financement courant des composantes.

Le budget rectificatif 2024 est voté à l'unanimité moins deux abstentions (ESPOIR). Le budget initial 2025 est voté à l'unanimité moins trois abstentions (dont les nôtres).

### **Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) : schéma Directeur et plan d'actions «Transition Écologique»**

La présentation est faite par Guillain Mauviel et Laure-Élise Briois.

#### **Guillain Mauviel (VP Transition Ecologique)**

Guillain Mauviel nous décrit les grandes lignes du schéma directeur, classées en 4 axes : former et contribuer à la transition écologique ; consommer de manière responsable ; mieux utiliser les espaces et les rendre plus durables : réduire l'impact environnemental des déplacements.

La discussion assez tranquille est soudain animée par une remarque d'Hélène Boulanger, qui déclare "avoir un problème avec les goodies". M. Mauviel l'approuve, notant le montant de 600 000 €. Il précise que le taux de renouvellement du numérique est aussi très important.

#### **Eric Gnaedinger (Confiance)**

Eric Gnaedinger insiste sur la nécessité de laisser aux composantes une forme d'autonomie. Il interroge sur le chiffrage, sur l'évaluation et la mesure de l'impact de ces actions. Selon lui, les injonctions ministérielles à mettre en oeuvre la transition énergétique sont une bonne chose, mais c'est souvent sans aucun moyen pour le faire. Il observe qu'à Polytech, il y a 60 000€ de goodies, mais ils gèrent le réseau des écoles d'ingénieur·es. Il s'interroge aussi sur la concurrence avec les écoles privées qui dépensent beaucoup en communication.

#### **Olivier Garet**

Nous revenons sur la question des goodies, qui nous semble illustratrice de plusieurs phénomènes dans l'université. D'une part, la difficulté de mettre en oeuvre des politiques cohérentes dans un contexte de subsidiarité, avec beaucoup de dépenses décentralisées. Des composantes et labos sont autonomes dans la gestion de leurs budgets, mais on devrait savoir où passe l'argent de l'établissement. Une autre problématique est la réception des injonctions de l'établissement, parfois contradictoires, dans les collectifs de travail, en l'occurrence dans les composantes d'enseignement où des personnels sont invités à faire la promotion de leurs formations, puis se voient reprocher l'usage de matériel de promotion.

Hélène Boulanger

Hélène Boulanger rappelle que les composantes et entités ont une capacité à agir par délégation de signature. Il ne faut pas être trop caricatural sur les goodies ; on s'interroge également sur d'autres dépenses. Les messages qu'elle reçoit lui semblent indiquer qu'on a souvent tendance à accepter des efforts pour les autres.

Le schéma directeur est voté à l'unanimité.

### **Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2025-2030**

C'est un moment d'information et d'échanges, introduit par une présentation de Pierre-Emmanuel Jeunehomme et Christophe De Nantois, qui suit celle faite précédemment devant le Sénat Académique.

Le projet de foncière de l'État est à l'arrêt. La dévolution du patrimoine nous permettrait d'éviter d'être locataire de nos bâtiments. L'UL fait partie des quelques universités qui peuvent demander la dévolution.

#### éléments de contexte : la dévolution

La dévolution du patrimoine aux universités est un processus par lequel l'État leur transfère la propriété des biens immobiliers qu'elles occupent, ainsi que leurs terrains. Selon l'article 18 de la loi LRU, ce sont les universités qui *peuvent* demander la dévolution, qui ne sera effective qu'après une expertise contradictoire. En pratique, l'État lance des "vagues" d'appel à manifestation d'intérêt. L'Université de Lorraine, qui avait déjà manifesté son intérêt lors de la 2<sup>ème</sup> vague, s'était finalement rétractée. Il faut savoir que les universités qui n'ont pas choisi la dévolution du patrimoine ont d'ores et déjà des droits et des devoirs sur le le parc immobilier mis à leur disposition (voir par exemple le [code de l'éducation](#) et le [code général de la propriété des personnes publiques](#)).

## éléments de contexte : vers une foncière de l'État ?

Une foncière de l'État est une structure juridique et financière créée pour gérer, valoriser ou développer le patrimoine immobilier de l'État ou d'entités publiques. Ces entités peuvent être des terrains, des bâtiments administratifs, des infrastructures, ou encore des logements sociaux. Le chantier de la réforme de la foncière d'État, lancé par l'antépénultième gouvernement était présenté en février 2024 comme une priorité. Sur le site <https://immobilier-etat.gouv.fr/pages/reforme-fonciere-detat>, on peut encore lire : « La mise en place de la foncière sera progressive et étalée dans le temps, et repose sur un pilote effectif à compter de 2025. [...] Sont exclus de la cible : les biens occupés par le ministère des Armées, les biens à l'étranger, les universités ou grandes écoles concernées par la dévolution, les équipements particuliers (barrages. . .), les biens culturels (musées, cathédrales. . .), les forêts domaniales, les espaces naturels et les espaces aménagés. »

### Hélène Boulanger

Hélène Boulanger observe qu'on est parfois amené à créer de nouveaux bâtiments. Elle rappelle son intention de conduire l'Université de Lorraine vers la dévolution du patrimoine, car on ne peut pas compter sur un opérateur externe pour faire ce type d'opérations à notre place.

### Bernard Dussoubs (SNPTES-UNSA)

Bernard Dussoubs observe que les choix stratégiques de l'État n'ont pas toujours été pertinents. Il rappelle la délégation des autoroutes au privé, la privatisation d'une partie de la SNCF.

### Olivier Garet

Nous reconnaissons que, dans le cadre de la LRU, qui nous confie, de fait, une responsabilité dans l'aménagement du territoire, la dévolution du patrimoine peut sembler avoir une cohérence. Cependant, compte tenu du contexte d'un sous-financement chronique, prendre la décision d'aller à la dévolution du patrimoine ressemble un peu à une fuite en avant. Dans la situation d'aujourd'hui, le choix entre la dévolution du patrimoine et la tutelle d'une foncière de l'État ressemble à un choix entre la peste et le choléra. Nous observons qu'il existe des syndicats de locataires, qui peuvent faire action commune sur ceux qui possèdent les locaux. Si on a une dévolution du patrimoine, on se retrouve isolés.



## Hélène Boulanger

Pour Hélène Boulanger, la fuite en avant est de faire comme s'il n'y avait pas de problème et subir. Elle déclare percevoir les risques et les avantages à la dévolution. Elle ne croit pas à la capacité de peser des universités parmi les locataires de la foncière de l'État. Selon elle, on a un nombre de m<sup>2</sup> excédentaire par rapport à nos besoins. Elle réitère sa préoccupation à ne pas dépendre d'un extérieur. Elle rappelle la vente du bâtiment rue Lebrun (faculté de pharmacie), qui a conduit à un délabrement du bâtiment et dont on n'a rien tiré.

### **Campagne d'emplois 2025 (sous réserve)**

On publie 56% du vivier total d'EC et 40% pour les BIATSS. Selon Myriam Duban (VP RH), la campagne était très contrainte, mais fut rapidement arbitrée. Les difficultés viennent parfois d'un manque de dialogue entre recherche et pédagogie. Pour les emplois de BIATSS, Myriam Duban précise que, sur les 143 postes non publiés, 80% d'entre eux sont occupés par des contractuel·e·s. La campagne d'emploi (sous réserve) est votée à l'unanimité, avec l'absence des élu·e·s ESPOIR.

### **Repyramidage EC 2025 (sous réserve)**

#### éléments de contexte

La **procédure de repyramidage** vise à augmenter la proportion des professeurs parmi les enseignants-chercheurs en promouvant des maîtres et des maîtresses de conférences habilité·e·s à diriger des recherches qui ont atteint la Hors-Classe ou justifient de 10 années d'ancienneté. Le concours est organisé par section, avec possibilité de regrouper des sections. Chaque année, le ministère identifie des sections prioritaires à l'échelle nationale, et laisse entendre qu'il sanctionnerait les universités qui s'en écarteraient. Depuis 2022, les élu·e·s ESPOIR demandent que soient davantage pris en compte dans l'arbitrage entre les sections

- l'effectif du vivier, éventuellement en passant par le regroupement de sections ;
- la part des femmes dans le vivier et dans la section.

En 2022, une discussion avait été possible entre la direction de l'Établissement et les membres du CA avant présentation devant le conseil. Cela n'a visiblement pas été possible en 2023 et en 2024. Néanmoins, les élu·e·s ESPOIR sont toujours venus avec des propositions d'amélioration, dûment motivées. Nous approuvons donc cette année l'ouverture prévue d'un poste en section 26 avec un vivier de 9 collègues, ainsi que d'un poste en section 17, avec un vivier de 4 collègues, situations que nous avons pointées depuis 2022.

## Myriam Duban (VP RH)

Myriam Duban rappelle que 2025 est théoriquement la dernière année. À ce jour, nous n'avons aucune information sur le repyramidage : est-ce qu'il y en aura ou pas ? combien ? on ne sait rien. Mais dans le calendrier du ministère, la campagne apparaîtrait. Les trois années passées, on avait 17 postes. Elle propose 15 + 2. Myriam Duban s'est refusé de demander aux pôles et collègius de classer ces postes. Elle déclare avoir utilisé les critères du ministère. La majorité des postes est en SHS au sens large. Il y a un poste en section 26 (pour soutenir les mathématiciennes). Des postes en droit. Une promesse sur la section 17 est honorée, ainsi que deux demandes de ALL en sections 9 et 10. Pour ordonner les deux sections qui restent, elle propose de mettre la 85 en première position (petit vivier mais repérée au ministère + par l'établissement) puis la 68 (gros vivier mais pas identifiée par le ministère).

	Droit, Eco. Gestion				Lettres et SHS				Sciences				Pluri.		Santé		
Liste principale	01	02	05	06	07	09	10	17	26	27	60	65		70	71		87
Liste complémentaire													68				85

## notre proposition

Cette année, nous avons proposé le regroupement de la section 70 et de la section 72, ce qui aurait permis d'ouvrir avec un vivier de 4 candidat·e·s plutôt que de 2 dans la proposition adoptée.

## Myriam Duban

Myriam Duban nous objecte la difficulté de faire travailler ensemble des membres de jurys de sections éloignées.

## éléments de contexte

C'est un argument qui nous a souvent été opposé, parfois en relevant que l'issue de la procédure a un effet structurant pour les disciplines concernées.

Les propositions (15+2) sont votées à l'unanimité.

## **Procédure de campagne de promotion de grade des enseignants-chercheurs**

Nous proposons d'ajouter dans ajouter "Exercice d'activités syndicales" dans le canevas des rapports sur les dossiers de candidature. Cette préoccupation est déjà présente dans les lignes directrices de gestion de l'établissement, et rappelée par Myriam Duban dans ses formations. Notre proposition est acceptée et intégrée.

Le vote est acquis à l'unanimité.

**Repyramidage ASI 2025 (sous réserve)** Là aussi, on a très

peu d'informations et on travaille de manière conditionnelle. 5 postes sont mis en liste principale, et 5 en liste complémentaire :

A3A42	Assistant-e ingénieur-e en expérimentation et instrumentation biologiques	LP
A3A43	Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre	LP
J3C45	Assistant-e des ressources humaines	LP
J3C44	Assistant-e en gestion administrative	LP
J3E47	Assistant-e en gestion financière et comptable	LP
C3B41	Assistant-e ingénieur-e en instrumentation et techniques expérimentales	LC1
F3A41	Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques	LC2
C3D47	Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique	LC3
C3C43	Assistant-e ingénieur-e électronicien-ne	LC4
B3A41	Assistant-e ingénieur-e en analyse chimique	LC5

Le vote est acquis à l'unanimité avec une abstention.

### Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) à destination des hospitalo-universitaires – année 2025

#### notre intervention

Pour les autres enseignants-chercheurs, la PEDR a été remplacée par la prime C3 du RIPEC. Quoique les attendus soient différents, il y a un parallélisme des formes entre les deux avec des montants actuellement à 4300€ des deux côtés. Nous insistons sur le fait que la décision qui sera prise pour les hospitalo-universitaires ne devra pas servir d'argument pour écarter la discussion à venir sur le montant de la RIPEC en 2025.

Vote à l'unanimité moins deux abstentions (ESPOIR).

### Critères 2025 du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

#### Jules Ferber (VP étudiant – FEDELOR)

Jules Ferber rapporte qu'en 2024, le budget s'élevait à 600 000€ et qu'il y a eu entre 900 et 1000 demandes. Finalement, on a pu distribuer 650 000€ en grapillant sur la CVEC. Il y a une obligation pour l'année prochaine de revenir à des niveaux plus bas. On demandera qu'au moins une demande de cofinancement ait été déposée. Le comité FSDIE considérait précédemment toutes les demandes à partir d'un plancher de 3000€. Il nous est proposé cette année d'augmenter ce plancher à 5000€, ainsi que de limiter l'accès par association (un week-end et un gala par an par association).

L'augmentation du plancher est vivement discutée, par M. Natan Goulin (FEDELOR), rejoint par M. Paul-Alexandre Schmidt-Merjay (UNEF).

Une discussion est amorcée sur la place de l'alcool dans les soirées subventionnées. Faut-il les maintenir, pour les actions de prévention qui sont menées concomitamment, ou les supprimer, compte tenu du rôle identifié de l'alcool dans les situations VSS ? La question est

seulement évoquée sans être tranchée.

Les critères sont votés, avec 6 votes contre et 1 abstention (ES-POIR).

#### éléments de contexte

Nous avouons avoir été un peu pris de court sur cette question des critères, qui semblait simple compte tenu des avis exprimés en Conseil de la Vie Universitaire (18 pour, 3 abstentions). Nous en sommes d'autant plus désolés que nous avons déjà été dans la position symétrique, d'être ceux qui présentent au conseil que la question soumise au vote est plus complexe que ne le prétend la direction de l'établissement. On en profite pour rappeler qu'un fonctionnement réellement démocratique ne se réduit pas à l'organisation de vote, mais nécessite débat et information.

Pour conclure cette première partie, nous souhaitons rappeler le caractère partiel de cette note, qui ne mentionne pas tous les sujets ni même toutes nos interventions. C'est l'occasion de rappeler l'importance du travail de M<sup>me</sup> Bernadette Orel, qui rédige après chaque conseil un compte-rendu quasi-exhaustif et de grande qualité. Vous pouvez les retrouver sur l'ENT, vraisemblablement en cliquant sur [ce lien](#).

Et [ici](#), l'ordre du jour du conseil du 10 décembre.

### CA restreint du 10 décembre après-midi

Le CA restreint traite essentiellement de délibérations sur des situations personnelles, dont nous ne rendons évidemment pas compte.

Toutefois, des questions politiques sont évoquées en conseil restreint, qui ont un impact sur la carrière des enseignant·e·s.

### Modifications au référentiel d'activités pédagogiques

#### notre intervention

La charge du référentiel d'activités sur le budget de l'établissement est importante. Le texte voté par le CA restreint donne la valeur de référence Etablissement : « une valeur moyenne visée par l'établissement. Elle peut donner lieu à des ajustements selon les situations, votés en conseil de collégium. Ces ajustements donnent lieu à motivations présentées en CF. Au delà de la valeur de référence, la prise en charge est nécessairement sur ressource propre. » Par souci de transparence, il nous semble nécessaire que les règles votées par les composantes, ou les UFR, qui déterminent les attributions individuelles soient rendues publiques, avec une diffusion sur l'ENT.

Cette réunion du CA restreint a aussi été l'occasion d'une conversation à bâtons rompus sur le volet C3 de la RIPEC.

#### résumé de nos interventions

Le dispositif C3 de la RIPEC est un échec, mobilisant moins d'un enseignant-chercheur sur deux. Nous faisons le constat que des personnes très investies dans la vie collective ne candidatent pas, que l'objectivation des critères de décision entre les satisfaits et les déçus est très difficile. Par ailleurs, les recouvrements observés entre le bénéfice de référentiel, voire de prime de responsabilité C2, et l'attribution de la C3 du RIPEC posent des questions de justice.

Cette année, à l'Université de Lorraine, l'attribution de la C3 du RIPEC a tourné à la farce avec un taux d'attribution de 95% pour celles et ceux qui étaient candidat·e·s. Il y aura certainement davantage de candidat·e·s en 2025, l'année 2024 étant une année particulière où le nombre de personnes en droit de poser candidature était minimal, du fait de la superposition temporaire des dispositifs C3 et PEDR. Cela ne changera pas l'insuccès du dispositif, qui mobilise à peine plus de gens que la cible de 45% de bénéficiaires fixée par la LPR.

Nous soutenons évidemment la revendication syndicale du transfert des fonds C3 vers le volet C1 de la RIPEC.

En attendant, constatant la faillite (prévisible) du dispositif, nous maintenons la position que nous tenons depuis 2022 : il faut passer le montant des primes au minimum légal, soit 3500€, ce qui permettra de servir, pour le même montant investi, 23% de collègues de plus qu'actuellement.

#### éléments de contexte

Pour en savoir plus on pourra se reporter à

- [la note statistique](#) du ministère sur la session RIPEC 2023 ;
- L'article d'Olivier Garet sur l'analyse mathématique de l'[arithmétique des primes](#), parue dans [le numéro 132](#) du bulletin de liaison de la Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles.